

# Rapport d'activités 2024



Centre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale



## SOMMAIRE

Le mot du Président

Présentation du CCAS et du conseil d'administration

Données sociologiques du territoire

La dynamique démographique

Le logement et l'habitat

L'emploi

Les revenus et la précarité

Focus sur le CCAS

Le Budget du CCAS et sa répartition

Le fonctionnement du CCAS

Les activités du CCAS en 2024

Les objectifs du CCAS pour 2025

## Le mot du Président

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public dont le rôle principal est d'orienter, recevoir et conseiller le public sur les démarches à effectuer dans le domaine social. Il est géré par un conseil d'administration sur une durée de 6 ans correspondant à la durée du mandat municipal. Il est présidé par le maire, une vice-présidente et composé d'élus issus du conseil municipal et de citoyens issus de la population. Le CCAS dispose d'un budget autonome et délibère en toute indépendance. Sa compétence se limite au territoire de la commune tout en menant un travail partenarial avec de nombreux acteurs sociaux tels que le conseil départemental, l'Etat et les nombreuses structures et associations qui œuvrent dans ce domaine.

Face aux crises successives de ces dernières années, les CCAS gardent, plus que jamais, un rôle indispensable de bouclier pour protéger et accompagner les plus fragiles de nos habitants.

Dans ce contexte où la société et ses besoins évoluent rapidement, il nous a paru important de faire évoluer les aides proposées et de vous rendre compte de l'action du CCAS de Louvigny.

Au-delà des accompagnements financiers, le CCAS a pour mission de proposer également des temps d'échanges et de convivialité qui favorisent l'entraide et le bien-vivre ensemble. Le CCAS est le premier partenaire de la ville en termes de solidarité. C'est la raison pour laquelle nous avons la volonté de maintenir un soutien important avec une dotation de la ville qui correspond à la quasi-totalité du budget du CCAS.

Patrick Ledoux

## Présentation du CCAS et Conseil d'administration

**M Patrick LEDOUX**  
Maire - Président du CCAS

### Elus désignés par le Conseil Municipal

**Mme Viviane CLAIREL**  
Maire adjointe,  
Vice-présidente

**Mme Julienne BARAT**  
Conseillère Municipale

**M Jean Baptiste COLLET**  
Conseiller Municipal

**M Louis LEBOCEY**  
Conseiller Municipal

**Mme Emmanuelle MARION**  
Conseillère Municipale

**M Jean-Luc POISNEL**  
Conseiller Municipal

**Mme Nadège REBOURSIERE**  
Conseillère Municipale

### Personnes qualifiées nommé(e)s par le MAIRE

**Mme Emanuelle DELAPLANQUE**

**Mme Isabelle GROSLIER**

**M Yvo GUERITEAU**

**Mme Noëlle HOUSSIN**

**M Derry LEMOUCHER**

**Mme Marie-Josée LEBOULANGER**

**Mme Sophie MARIE**

**Mme Ludivine TANQUEREL**

Secrétaire

## Le saviez vous ?

*Les personnes qualifiées sont des personnes bénévoles, sollicitées par le maire, qui participent à des actions sociales sur la commune.*

*Parmi elles, doivent ou peuvent notamment figurer des représentants d'associations familiales désignées par l'union départementale des associations familiales, des représentants d'associations de retraités et de personnes handicapées.*

*L'organisation et le fonctionnement courant du CCAS relève de la vice-présidence du CCAS, qui est le plus souvent assurée par l'adjoint (e) aux affaires sociales de la commune.*

*C'est le cas pour le CCAS de Louvigny dont la vice-présidente, Viviane Clairel, est adjointe aux affaires sociales.*

### Données sociologiques du Territoire (Cabinet ITHEA)

La dynamique démographique : en légère diminution

La commune de Louvigny fait partie de la Communauté urbaine de Caen La mer constituée de 48 communes. C'est une commune d'une superficie de 5,6 km<sup>2</sup> et qui comptabilise 2646 habitants, au dernier recensement de janvier 2021.

Une baisse démographique de 5 % entre 2015 et 2021

2788 habitants en 2015

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	2 701	100,00	2 788	100,00	2 646	100,00
0 à 14 ans	569	21,1	536	19,2	421	15,9
15 à 29 ans	534	19,8	485	17,4	429	16,2
30 à 44 ans	611	22,6	573	20,5	474	17,9
45 à 59 ans	507	18,8	573	20,6	570	21,5
60 à 74 ans	347	12,8	391	14,0	470	17,8
75 ans ou plus	133	4,9	230	8,3	283	10,7

2646 habitants en 2021

Une population âgée en augmentation

Si 32 % des habitants sont âgés de moins de 30 ans, le nombre d'habitants de 60 ans et plus a augmenté de 54 % entre 2009 et 2020.

Les tranches d'âge de 0 à 44 ans sont en baisse constante alors que les tranches d'âge entre 45 et 75 ans et plus sont à l'inverse en hausse constante.

### Une part notable de très jeunes enfants

Les enfants de moins de 3 ans représentent 2,9 % de la population et bénéficient d'une offre d'accueil actuellement satisfaisante, mais celle-ci pourrait évoluer défavorablement en raison d'une baisse attendue du nombre d'assistantes maternelles.

**Nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus)  
pour 100 enfants de moins de 3 ans**



93% des enfants ont des parents qui travaillent.

Nb : le panel est constitué de 4 communes de taille similaire, situées en zone géographique proche : Saint-André-sur-Orne, Saint-Contest, Cambes-en-Plaine, Epron.

### Une jeunesse en diminution, peu autonome mais attachée à sa commune et qui s'insère dans le monde du travail.

Les 3/17 ans représentent 18 % de la population et les 18/29 ans seulement 11 %.

87 % des 18/24 ans vivent encore chez leurs parents.

Le taux de chômage est de 18 % pour les 25/29 ans pour un taux de chômage général de la population active de Louvigny de 9%.

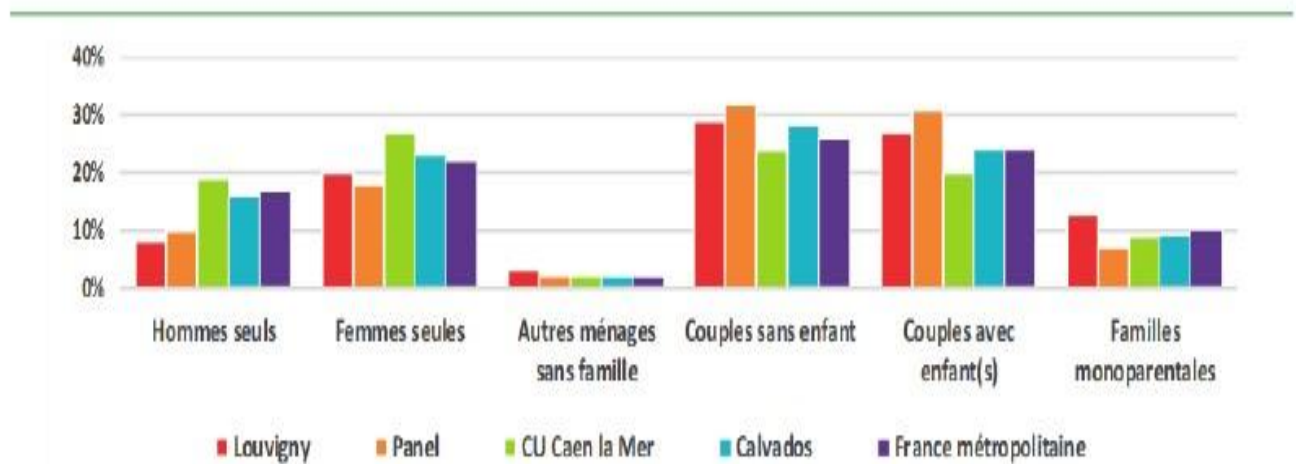
### Une offre de la commune auprès de l'enfance-jeunesse, bien présente malgré l'absence de collège et de lycée sur le territoire communal.

- Un espace jeunesse
- Un conseil municipal des enfants et des jeunes
- Une « petite » école
- Une permanence de la mission locale

### Une commune au profil très familial avec une augmentation des familles monoparentales

- **40 % des ménages sont des familles avec enfants à charge.**
- **13 % des ménages sont des familles monoparentales (139 familles), avec une augmentation de 132 % en 10 ans (79 familles monoparentales)**

#### Indicateur clé | Répartition des ménages par type



Source : INSEE 2020

### Des seniors relativement protégés de l'isolement et de la précarité.

Les 60 ans et plus représentent 28 % de la population, soit 750 personnes.

Ils sont davantage propriétaires qu'ailleurs avec un revenu médiant pour les 60-74 ans de 28 870 euros.



Toutefois l'offre de logements adaptés reste insuffisante.

Une enquête « bien vieillir à Louvigny » menée en mai 2019 a confirmé cette demande de logements intermédiaires et a fait ressortir le rôle des associations favorisant la vie sociale des seniors, mais qui reste encore trop méconnu.

La tendance au repli sur soi et à l'affaiblissement des liens sociaux sont également constatés, même si les seniors loupiaciens sont moins isolés qu'ailleurs.

## Le logement et l'habitat

### Une légère augmentation du nombre de logements avec une typologie spécifique

2010	2015	2021
1 117	1 164	1 168

Parmi les 1 168 logements, il est dénombré

- 1108 résidences principales, soit 94,9 %
- 6 résidences secondaires et logements occasionnels, soit 0,5 %
- 54 logements vacants, soit 4,6 %

Les logements sont au 2/3 des maisons et à 1/3 des appartements.

Une proportion importante de grands logements avec une majorité de T3 et T4.

Logements T4 et +	71,8 %	<u>Un</u>
3 pièces (T2)	19 %	
2 pièces et studios (T1)	9,2 %	
50,8 % des habitants occupent leur logement depuis plus de 10 ans.		<u>ma</u>

rché du logement particulièrement tendu

Le territoire est attractif, entraînant une forte demande, accentuée par un phénomène national de décohabitation.

Le coût est élevé, avec des conséquences sur le profil des acheteurs.

L'accès reste difficile pour les jeunes et les seniors.



## Une majorité de propriétaires

- 58,6 % sont propriétaires,
- 40,8 % sont locataires,
- 0,6 % sont logés gratuitement

## Un parc locatif HLM tendu

En matière de logement social, il est également difficile de répondre à la demande, en majorité tournée vers les T2 et T3.

Le patrimoine de logements sociaux se compose de 257 logements.

91 demandes de logement social étaient en attente à Louvigny au 31 décembre 2022

Le délai moyen d'attribution est de 9 mois.

## L'emploi

### Un taux de chômage peu élevé : 9% de la population active en 2021

Il est constaté une diminution du nombre de demandeurs d'emplois, mais des difficultés subsistent pour les jeunes.

Les actifs sont mobiles, mais leur emploi est peu éloigné de leur domicile.

### Actifs occupés par mode d'emploi



Source : INSEE 2020

fp : formation professionnelle

## Les revenus et la précarité

### Des revenus plus élevés qu'ailleurs mais faisant apparaître des fragilités

Le revenu médian est de 25500 euros, mais 36 % des foyers fiscaux sont non imposables.

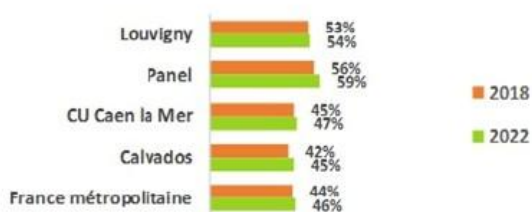
32 foyers sont bénéficiaires du RSA et 137 bénéficient d'aides au logement

Le nombre de ménages dont les revenus dépendent à 100 % des prestations sociales est en augmentation (de 26 en 2010 à 35 en 2019)

Il est constaté une présence notable de « travailleurs pauvres » avec 33 % des allocataires de la CAF, bénéficiaires de la prime d'activité.

La précarité se constate au travers de la réduction des achats alimentaires et des loisirs pour les personnes concernées, dont la majorité estime toutefois être bien informée sur ses droits sociaux.

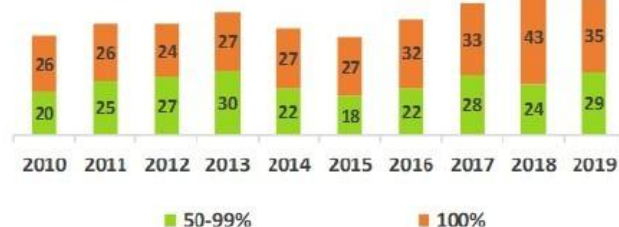
### Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés



Nb de foyers fiscaux imposés : 807

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2022

### Foyers CAF dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales



Source : caf.data 2010-2019

## Le focus CCAS

### Un CCAS plutôt bien identifié, mais assez peu sollicité.

- 63 % des personnes interrogées indiquent connaître le CCAS de Louvigny mais identifient mal ses missions et certaines personnes n'osent pas le solliciter.
- L'absence de travailleurs sociaux au sein de la structure du CCAS accentue la difficulté à identifier les besoins.

### Connaissez-vous le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Louvigny ?



## Le budget du CCAS et sa répartition 2024

Dépenses 31/12/2024	
ARTICLES	
ETUDE SUR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX	3240,00
FÊTES ET CÉRÉMONIES	264,90
COTISATIONS UDCCAS et ADMR	73,00
AIDES AUX FAMILLES ET CENTRE DE LOISIRS	1580,28
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1440,00
<b>DEPENSES DE L'ANNÉE :</b>	<b>6598,18</b>

Recettes au 31/12/2024	
CONCESSIONS FUNERAIRES	2021,15
AIDE DU DEPARTEMENT	183,00
SUBVENTION DE LA MAIRIE DE LOUVIGNY	11000,00
DONS	477,04
<b>RECETTES DE L'ANNÉE :</b>	<b>13681,19</b>
REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR	21975,27
<b>TOTAL RECETTE + REPORT</b>	<b>35656,46</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE :</b>	<b>7083,01</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT APRÈS REPORTS :</b>	<b>29058,33</b>

## Le saviez vous ?

*L'une des recettes qui alimente le CCAS est une quote-part (1/3) du prix des concessions funéraires vendues par la commune, soit 2021,15 euros, en 2024.*

*La part la plus importante est constituée par la subvention accordée par le conseil municipal dans le cadre de son budget. Elle s'élève à 11 000 euros en 2024.*

*Certains habitants font également des dons, qu'ils souhaitent dédier spécifiquement aux actions du CCAS. 477 euros ont ainsi été perçus en 2024.*

*Parmi ses dépenses, le CCAS de Louvigny subventionne des associations à caractère social bien identifiées, comme la banque alimentaire et le secours populaire, mais aussi des établissements locaux, moins connus, tels que l'institution Saint Vincent de Paul située à Caen qui apporte une aide alimentaire aux personnes en difficulté, ou la maison d'accueil spécialisée Louise de Guitaut, située à Louvigny, qui héberge des adultes en situation de handicap.*

*Ces sommes ont représenté 1440 euros en 2024, répartis entre 11 associations pour des montants variant entre 80 et 160 euros.*

*Chaque association à vocation sociale peut solliciter le CCAS qui, dans la cadre de son budget, décide en assemblée plénière d'accorder ou non une subvention et en détermine le montant.*

*La quasi-totalité des dépenses du CCAS portent sur des aides financières accordées directement aux familles ou aux personnes en difficulté ainsi que sur le financement d'actions ponctuelles. Par ailleurs, en 2024, a été financée une enquête sur les besoins sociaux des habitants qui permettra de mieux cibler les actions à engager au cours des prochaines années.*

## Le fonctionnement du CCAS

Il repose sur des modalités simples, fondées sur un travail collectif

### - Une réunion plénière mensuelle organisée en deux séquences :

Un point sur les actions sociales réalisées ou à venir, un examen des propositions issues des groupes de travail, le vote et le suivi du budget.

Un retour sur des demandes sociales formulées par les habitants au cours du mois, qu'elles concernent par exemple les différentes aides financières du CCAS (aide alimentaire, à l'énergie, au transport ou au handicap), la demande d'un appui administratif au montage par exemple d'un dossier d'aide à la personne ou une demande d'orientation vers des services spécialisés (assistante sociale). Ce retour est complété par un suivi attentif des personnes en situation de grande fragilité, identifiées par le CCAS.

### - Des groupes de travail thématiques qui se réunissent entre les séances plénières

Les membres du CCAS ont en effet souhaité dès le début de leur mandature et à l'initiative de leur vice-présidente, mettre en place un mode de fonctionnement transversal prenant la forme de groupes de travail thématiques liés aux différentes activités du CCAS.

Composés de 6 à 7 personnes, ces groupes ont pour vocation de faire un bilan des actions menées autour de la thématique choisie, de proposer des améliorations ou de nouvelles actions.

Le choix des thématiques est arrêté en séance plénière du CCAS.

Chaque membre choisit librement le ou les groupes de travail de son choix, s'engage à y participer, mais peut modifier ses choix en cours d'année, sous réserve d'en informer préalablement les membres concernés ainsi que la vice-présidente.

Chaque groupe s'organise de manière autonome, fixe ses dates de réunion et rend compte de son activité dans le cadre des réunions plénières du CCAS. Ses propositions y sont discutées en séances plénières et soumises à validation.

# Le saviez vous ?

*Chaque habitant de Louvigny peut solliciter un rendez-vous auprès du CCAS, soit pour s'informer des aides qui pourraient lui être accordées, soit pour faire part de ses difficultés sociales et obtenir un conseil ou un appui.*

*Ces rendez-vous, pris auprès du secrétariat de mairie, se tiennent en toute confidentialité.*

*Vous êtes reçus par deux membres du CCAS, qui assurent à tour de rôle une permanence mensuelle.*

*La secrétaire du CCAS, joignable en mairie aux heures d'ouverture au public, peut également vous fournir des informations d'ordre général sur les aides et procédures mises en place par le CCAS.*

## L'activité du CCAS en 2024

### Les groupes de travail

2 groupes de travail portant sur les aides ponctuelles aux habitants et la communication se sont réunis en 2024.

- Les aides ponctuelles aux habitants :

Les réflexions ont été menées sur le bilan des aides actuelles, sur le type d'aides pouvant être allouées, (alimentation, énergie, transport, handicap...), sur le budget dédié, les conditions d'attribution et le montant accordé, la formalisation des procédures à mettre en place (permanences, rendez-vous...)

- La communication :

Les réflexions ont été menées sur le bilan des modes de communication utilisés par le CCAS et sur la pertinence d'un mode de communication ciblé par rapport au public visé avec des outils adaptés au fonctionnement de notre société (supports papiers, numériques...). A l'issue de ces travaux, plusieurs actions ont été engagées.

## Une refonte des aides financières avec un barème assoupli

### → l'aide alimentaire d'urgence

Elle est destinée aux personnes n'ayant momentanément plus les ressources financières pour acheter des produits alimentaires.

Elle est accordée en fonction d'une grille de référence destinée à évaluer le reste à vivre des personnes en demande. Cette grille n'a toutefois qu'une valeur indicative et le montant accordé, 100 euros maximum sous forme de bons alimentaires et d'hygiène en fonction de la composition familiale, est à l'appréciation des membres du CCAS.

Pour en bénéficier, une demande de rendez-vous préalable avec des membres du CCAS est nécessaire.

### → l'aide à l'énergie

Elle est destinée aux personnes rencontrant des difficultés financières pour le règlement de leurs factures énergétiques et consiste à prendre en charge totalement ou partiellement la facture du fournisseur d'énergie.

Toutes les familles ayant des enfants bénéficiaires du repas en cantine scolaire à un euro peuvent y prétendre, ainsi que toutes les autres personnes dont le quotient familial est inférieur à 620.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande en mairie et de communiquer sa facture de cantine scolaire ou son coefficient familial ainsi que sa facture d'énergie.

Une somme de 50 euros est accordée aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 150 et une somme de 40 euros pour les personnes dont le quotient familial est situé entre 151 et 620.

### → l'aide à la mobilité

Elle est destinée à rembourser totalement ou partiellement le coût annuel de la carte de transport scolaire pour les collégiens qui se rendent dans leurs établissements scolaires, publics ou privés sous contrat.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande en mairie, accompagnée des pièces justificatives.

Le coût de la carte est remboursé en intégralité pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 150. 75 % du coût de la carte est remboursé pour les familles dont le quotient familial est entre 151 et 620. 50 % du coût de la carte est remboursé pour les familles dont le quotient familial est entre 621 et 900.

25 % du coût de la carte est remboursé pour les familles dont le quotient familial est entre 901 et 1200.



### → l'aide au handicap

Elle est destinée aux personnes présentant un handicap reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sans condition d'âge.

D'un montant de 200 euros maximum, elle vient en déduction du reste à charge pour l'achat de prothèses auditives ou de matériel soit pour l'aménagement d'un véhicule ou l'adaptation d'un logement.

Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande en mairie, accompagnée des pièces justificatives.

### → l'aide exceptionnelle

Une aide financière exceptionnelle, liée à des circonstances particulières peut être accordée sur délibération du CCAS.

### **Des supports de communication repensés**

Nos modes de communication se sont adaptés afin de toucher le plus grand nombre d'habitants soit de manière traditionnelle sous la forme de documents papier, soit de manière dématérialisée sous forme numérique.

Désormais des informations régulières sont transmises par l'intermédiaire de l'application Citykomi qui permet une communication en temps réel auprès des abonnés. L'application est gratuite, facilement téléchargeable sur smartphones ou tablettes, sans publicité ni engagement, et exclusivement dédiée aux actualités de la commune et informations associatives.

Sur le site internet de la commune, une page est également consacrée au CCAS.

Pour autant, une communication régulière est effectuée dans le journal bleu trèfle avec des flyers dédiés, également transmis par l'intermédiaire des écoles.

Enfin, le Loupy consacre régulièrement des articles sur la vie sociale de la commune. En 2023, un numéro complet a ainsi été dédié au CCAS.

## Le saviez vous ?

*En 2024, 12 bons alimentaires ont été accordés pour un montant de 587 euros.*

*7 aides à l'énergie ont été accordées pour un montant de 490 euros.*

*9 aides au transport scolaire ont été accordées pour un montant de 299 euros.*

*Une aide exceptionnelle a été accordée pour un montant de 153 euros.*

*Aucune demande n'a été déposée au titre de l'aide aux personnes en situation de handicap.*

### **Les actions menées ou poursuivies en 2024**

→ Une analyse des besoins sociaux

L'action la plus importante a consisté à mener une analyse des besoins sociaux sur la commune, qui est une démarche réglementaire et obligatoire pour tous les CCAS. Un cabinet d'étude a été mandaté pour cette étude qui repose à la fois sur une analyse statistique et cartographique, mais aussi sur des entretiens, une enquête auprès de la population menée en mars 2024 et enfin des ateliers participatifs.

Toutes les thématiques sociales ont été prises en compte : le logement, l'emploi, la précarité, la santé et le handicap, la vie locale et associative puis analysées au regard du type de population concerné : petite enfance et enfance jeunesse, familles, seniors.

L'objectif était de dresser une cartographie aussi complète que possible de l'état de la population de Louvigny et de ses besoins pour être en mesure de proposer ensuite l'offre de service la plus adaptée possible.

Un bilan détaillé de cette étude est communicable, disponible en mairie ainsi que sur le site internet communal (onglet CCAS).

→ Une réflexion sur la mise en place d'une mutuelle communale

A l'instar de nombreuses communes, le CCAS envisage de proposer aux habitants de Louvigny une mutuelle communale, c'est-à-dire une complémentaire santé dont le tarif serait moindre qu'une mutuelle individuelle ou familiale. Après un appel d'offres, le CCAS retiendra la mutuelle la plus adaptée après en avoir négocié les tarifs liés au nombre d'adhésion potentielles.

Si le principe en a été acté en 2024, les démarches sont désormais en cours et seront finalisées en 2025.

→ Un atelier d'appui informatique

Animé par un bénévole depuis 2023, ouvert à tous, il se tient tous les 15 jours en mairie.

Il est destiné à résoudre les difficultés informatiques souvent rencontrées dans l'utilisation des smartphones, portables, ordinateurs ou tablettes, mais aussi à montrer la panoplie des possibilités offertes par ces appareils, parfois méconnues par leurs utilisateurs (commandes vocales, transfert de photos, intelligence artificielle...)

le planning des permanences est disponible en mairie.

→ Une visite du sensibus

Ce bus itinérant a pour but de promouvoir des solutions et des aides permettant de mieux vieillir chez soi. Il diffuse informations et conseils auprès des seniors et sillonne les routes du Calvados. Il s'est arrêté à Louvigny à la demande du CCAS le 23 avril 2024.

## Le saviez vous ?

*Le repas de Noël ainsi que la distribution de colis de fin d'année à destination des seniors relève désormais de la compétence du conseil municipal et non plus du CCAS, compte tenu des contraintes logistiques et organisationnelles qui lui sont liées.*

*Pour autant certains membres du CCAS participent au groupe de travail mis en place par le conseil municipal et dédié à l'organisation de ces moments de convivialité.*

*Le CCAS fait également un don chaque année à l'EHPAD de Louvigny, permettant l'achat de matériels ou de jeux destinés aux résidents.*

### **Le partenariat**

Le CCAS continue à s'investir dans un partenariat actif

→ une participation à l'union départementale des CCAS du Calvados.

Des membres du CCAS participent aux 4 réunions annuelles, organisées par l'Union Départementale des CCAS du Calvados, pour échanger leurs expériences, participer à un travail collaboratif sur des thématiques sociales et développer un réseau partenarial.

→ une participation à la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

le rôle de cette commission est de prioriser les demandes et de les attribuer en fonction des disponibilités sur l'ensemble du parc social de l'agglomération caennaise.

→ une collaboration avec les bailleurs en cas de procédure d'expulsion.

Lorsque le CCAS est informé d'une procédure d'expulsion engagée par un bailleur social à l'encontre d'un habitant de Louvigny, des contacts sont engagés, tant avec le bailleur, le locataire et le service du conseil départemental (service de maintien dans le logement à la direction départementale de la cohésion sociale) autour de cette problématique

→ des liens constants avec l'AMAP.

L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne propose des paniers bio à ses adhérents. Ces paniers, achetés à l'avance, sont distribués chaque jeudi et leur contenu dépend des produits arrivés à maturité.

Les paniers non récupérés sont repris par le CCAS et distribués aux familles les plus démunies

45 paniers ont ainsi fait l'objet d'une redistribution en 2024

Une convention est également en cours de finalisation avec la Coop 5 pour cent qui est une coopérative participative proposant des activités économiques dans le champ du réemploi et de l'alimentation.

## Le saviez vous ?

*Les demandes de logements sociaux sont désormais enregistrées auprès d'un guichet unique départemental, avant d'être examinées par la commission dite "CALEOL", à laquelle des membres du CCAS participent. Son rôle devient important lorsque des logements sociaux sont vacants sur la commune. Il revient alors aux participants du CCAS de Louvigny de prioriser les demandes et de proposer cette priorisation à la commission.*

*Toutes les demandes doivent être déposées, non plus en mairie, mais sur le site <https://www.demandelogement14.fr>.*

*Un dossier papier cerfa N°14069 est également disponible à la maison de l'habitat de Caen-La-Mer (Mail : [maison.habitat@caenlamer.fr](mailto:maison.habitat@caenlamer.fr). Tél : 02 31 38 31 38).*

## Les orientations 2025

- Finaliser la mise en place d'une mutuelle communale
- Actualiser l'offre sociale au regard du diagnostic social réalisé en 2024
- Mieux communiquer auprès des habitants.

